

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Octobre 2010

Délibération n° 2010-19

Date de convocation : 20 octobre 2010 Nombre de délégués en exercice : 34

Titulaires: 22 Suppléants: 2

Absents non remplacés: 10

Votants: 24

L'an deux mil dix, le 28 octobre à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS:

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON:

M. LELEU - M.ROGIER - M.BUIS - M.CORTADE - M.QUIOT - M.LUTZ M.RANDOULET - M.GRANIER - M.BEL - M.PONCE - M.BANACHE -M.GUIN M.VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE : M.FENOUIL - M.PEREZ - M.LAGNEAU - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M.GUEDES - M.LANGLADE - M.MANETTI - Mme BOUSQUET - M.ANASTASY - M.DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Joël GUIN

OBJET: Décision Modificative n°1 - Exercice budgétaire 2010 - Adoption.

Rapporteur : M. Frédéric ROGIER

Le rapporteur expose aux membres du Comité Syndical le contenu du projet de la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2010.

Il s'équilibre en section de fonctionnement comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellés	Montant	
011	Charges à caractère général	7 500 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 795 €	
65	Autres charges de gestion courante	6 500 €	
66	Charges financières	- 276 €	
23	Virement à la section d'investissement	-9 270 €	
тот	AL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 249 €	

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation pour la somme de 7 500 €. Il s'agit des postes « contrats de prestations de services avec des entreprises » pour la maintenance du serveur informatique et « assurances » pour le contrat qui couvre les frais de prévoyance du personnel au titre d'un rappel sur l'année 2009 (ajustement de la prime d'assurance en fonction de la masse salariale) et d'un rattachement de charges prévisionnel sur l'année 2010.

Les charges de personnel et frais assimilés, inscrits au chapitre 012, sont ajustés pour la somme de 2 795 €.

La subvention de fonctionnement à verser à l'Agence d'Urbanisme de la Région d'Avignon (AURA), chapitre 65, doit être augmentée de 6 500 €.

Une correction doit être apportée sur le montant des ICNE pour -276 € au chapitre 66. Enfin, le virement à la section d'investissement, chapitre 023, est en diminution de 9 270 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Libellés	Montant		
013	Atténuations de charges	7 000 €		
77	Produits exceptionnels	249 €		
TOTAL RECETTE	S DE FONCTIONNEMENT	7 249 €		

Le chapitre 013 (en recettes de fonctionnement) augmente de 7 000 € du fait des remboursements sur rémunération du personnel attendus d'ici la fin de l'exercice budgétaire 2010 par la compagnie d'assurance Groupama.

Les produits exceptionnels, chapitre 77, sont en augmentation de 249 €.

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

N. S. C.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	47 500 €
TOTAL DEPENSES	D'INVESTISSEMENT	47 500 €

Le chapitre 20 (en dépenses d'investissement) est en augmentation de 47 500 €.

L'AURA ayant confié une mission d'assistance juridique à l'élaboration du SCoT à un cabinet spécialisé, la mise en place d'un avenant financier à la convention partenariale entre le SMBVA et l'AURA est nécessaire pour la somme de 45 000 €.

De même, apparaissent à ce chapitre les frais de concertation pour l'élaboration du SCoT, pour la partie investissement, qui sont majorés de 2 500 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Libellés	Montant		
13	Subventions d'investissement	15 000		
16	Emprunts et dettes assimilées	41 770		
21	Virement de la section de fonctionnement	- 9 270		
	TAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	47 !		

Le chapitre 13, subventions d'investissement, augmente de 15 000 € à la suite d'une subvention attribuée par le Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de l'étude menée par le SMBVA sur la zone d'activité d'Avignon-Nord.

L'emprunt, au chapitre 16, augmente de 41 770 € afin d'assurer le financement des investissements de l'année 2010.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement, chapitre 021, est en diminution de 9 270 €.

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance en détail du projet de décision modificative n°1 au budget 2010 et à se prononcer sur ce document.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Comité Syndical,

APPROUVE cette décision modificative n°1 du BP 2010 telle que décrite ci-dessus.

Vote du Comité:

POUR: 24 CONTRE: / ABSTENTION: /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 08/11/2010

Pour extrait conforme Le Président

Alain CORTADE